

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 10 MARS 2020

**PRÉSENTS** : FAGETE Jean-Claude, HARMAND Benoit, CUVELIER Marc, SALIN Sylvie, LACOSTE Gérard, LAFFOREST Florence, MARIAUD Yves, MONTI Marc, MOUSNIER Jean-Paul, POUYADE Christophe, ROMON Jacques, VIGIER Jean-François.

**Excusés** : DESVERGNES Pierre donne procuration à LACOSTE Gérard.

## **DELIBERATIONS :**

### **RÉVISION DES STATUTS DU SIVOSS : REPRÉSENTATIVITÉ DES COMMUNES ADHÉRENTES :**

Cette décision fait suite à l'élargissement de la commune nouvelle de Brantôme-en-Périgord au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nombre d'habitants	Délégués	Nb voix/délégués	Total de voix par communes	Nb de suppléants
Inférieur à 500	1	1	1	1
De 501 à 2999	2	2	4	2
Supérieur à 2999	4	4	16	4

Délibéré à l'unanimité.

### **POMPE ARROSAGE TERRAIN DE FOOT ET GRILLE DE PROTECTION :**

La pompe d'arrosage du terrain de foot doit passer du triphasé en monophasé afin de permettre l'enlèvement de la ligne aérienne actuelle.

Le coût s'élève à 768,79 € H.T

D'autre part, afin de mettre en sécurité cette pompe, il est nécessaire de prévoir une cage d'aération. Le coût s'élève à 815 € H.T

Délibéré à l'unanimité.

### **PROJET COMMERCE MULTIPLE RURAL : CHOIX DE L'ARCHITECTE/MAITRE D'ŒUVRE**

La commission d'appel d'offres réunie le 09/02/2020 a étudié l'ensemble des dossiers transmis. La proposition de Monsieur Philippe LANterne a été retenue comme étant la mieux disante.

Délibéré à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE 2019**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	592 671.91 €	Dépenses	120 002.70 €
Recettes	722 736.26 €	Recettes	202 570.12 €
Résultat de l'exercice	+ 130 064.35 €	Résultat de l'exercice	+ 82 567.42 €
Excédent 2018 Compte 002	+ 175 769.16 €	Déficit 2018 compte 001	- 90 984.34 €
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>305 833.51€</b>	<b>DEFICIT NET CUMULE</b>	<b>- 8 416.92 €</b>
<b>TOTAL EXCEDENT EXERCICE 2018</b>		<b>297 416.59 €</b>	

Délibéré à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE EXERCICE 2019**

Fonctionnement		Investissement	
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>305 833.51€</b>	<b>DEFICIT NET CUMULE</b>	<b>8 416.92 €</b>
		Restes à réaliser en dépenses	934 433.60 €
		Restes à réaliser en recettes	+ 795 687.35 €
<b>BESOIN NET DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>147 163.17 €</b>	

Le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2020, de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement (IR): 147 163.17 €

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (FR) 158 670.34 €  
 Compte 001 – déficit d’investissement reporté (ID) 8 416.92 €  
 Délibéré à l’unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ECOLE 2019**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	230 899.37 €	Dépenses	1 955.32 €
Recettes	201 837.75 €	Recettes	3 770.90 €
Résultat de l’exercice	- 29 061.62 €	Résultat de l’exercice	+ 1 815.58 €
Excédent antérieur	+ 6 840.30 €	Déficit antérieur	- 3 770.90 €
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>- 22 221.32 €</b>	<b>DEFICIT NET CUMULE</b>	<b>- 1 955.32 €</b>
<b><u>TOTAL DEFICIT EXERCICE 2019</u></b>		<b><u>- 24 176.61 €</u></b>	

Délibéré à l’unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS ECOLE EXERCICE 2019**

Fonctionnement		Investissement	
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>- 22 221.32 €</b>	<b>DEFICIT NET CUMULE</b>	<b>- 1 955.32 €</b>
		<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>0.00€</b>
		<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2020, de la manière suivante :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (FD) 22 221.32 €  
 Compte 001 – déficit d’investissement reporté (ID) 1 955.32 €

Délibéré à l’unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	16 658.39 €	Dépenses	27 913.00 €
Recettes	63 498.59 €	Recettes	30 509.60 €
Résultat de l’exercice	+ 46 840.20 €	Résultat de l’exercice	+ 2 596.60 €
Excédent 2018	+ 114 792.05 €	Déficit 2018	- 1 178.00 €
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>+ 161 632.25 €</b>	<b>EXCEDENT NET CUMULE</b>	<b>+ 1 418.60 €</b>
<b><u>TOTAL EXCEDENT 2019</u></b>		<b><u>163 050.85 €</u></b>	

Délibéré à l’unanimité

### **AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019**

Fonctionnement		Investissement	
<b>RESULTAT NET CUMULE</b>	<b>161 632.25 €</b>	<b>EXCEDENT NET CUMULE</b>	<b>1 418.60 €</b>
		<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>1 850.00 €</b>
		<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>0.00 €</b>
<b><u>BESOIN NET DE LA SECTION INVESTISSEMENT 431.40 €</u></b>			

Le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2020, de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement (IR): 431.40 €  
 Compte 001 – Excédent d’investissement reporté (IR) 1 418.60 €  
 Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (FR) 161 200.85 €

Délibéré à l’unanimité.

## **AVENANT MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET MISSION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE / RESTRUCTURATION**

### **GROUPE SCOLAIRE :**

Nécessité de signer un avenant avec l'entreprise SOCOTEC pour les missions suivantes :

- Missions contrôle technique : mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Assistance à l'élaboration des notices de sécurité et d'accessibilité.

Le montant des prestations s'élève à 1700,00 € H.T.

Délibéré à l'unanimité.

## **AVENANT MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE / RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Du fait de la cessation de l'activité de M. DUGUE, il y a lieu de remplacer ce cabinet par un autre économiste de la construction : BET DELOMENIE scop-arl.

Délibéré à l'unanimité.

## **DECISIONS :**

**RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE** : ordre de service pour la phase « PRO » (étude du projet) et la phase « ACT » (Assistance pour la passation des contrats de travaux) : préparation du DCE (dossier de consultation des entreprises). L'assemblée accepte cet ordre de service sur la base de l'estimatif APD présenté.

(Option de marché : la restructuration des sanitaires/restaurant ; le traitement de la façade ; le désamiantage de la partie sanitaire).

## **INFORMATIONS**

**Sécheresse** : la commune a déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle-sécheresse pour l'année 2019. Les administrés concernés par la sécheresse peuvent déposer un courrier au secrétariat de la mairie.

**CANOES** : les deux entreprises de location de canoés de Brantôme ont été assignées en justice par le propriétaire du Moulin de Grenier à Brantôme qui autorise le passage des canoés sur le barrage du moulin à la condition d'une hauteur d'eau minimum de 10 cm. Cette décision ne peut pas être applicable l'été, période touristique. Les 3 Maires de Bourdeilles, Brantôme et Champagnac de Belair ont envoyé des courriers à la Sous-Préfecture et/ou au Conseil Départemental mentionnant leurs inquiétudes sur le plan économique et touristique du territoire. Le Conseil Départemental a fixé une réunion de travail.

**CHAPELLE NOTRE DAME DU BON SECOURS** : l'association Histoire et patrimoine de nos campagnes souhaiterait mettre en valeur la chapelle Notre Dame du bon secours située dans le bourg de Champagnac par l'implantation d'un panneau expliquant l'histoire de sa construction.

**ESPACE DE SANTE MENDELSON** : l'architecte LANTERNE, concepteur du bâtiment de l'espace de santé, a rencontré les professionnels de santé pour la réhabilitation de l'accueil.

Des dysfonctionnements constatés sont en cours de traitement, les artisans concernés ont été rencontrés.

**C.E.T LA ROUSSELIERE (stagiaires)** : projet rampe d'accès au terrain de jeux/boules situé RD 82/RD 83/ rue des Chaminades.

**RÉUNION DU COPIL PISCINE** : après Appel d'offres, la C. C. D. B a choisi le cabinet C2I de Toulouse pour réaliser l'étude APS sur la base du strict respect des mesures environnementales, de sécurité et d'accessibilité. Les communes de Champagnac de Belair et de Bourdeilles apporteront un fonds de concours proratisé et réactualisé pour cette étude comme délibéré antérieurement.

### **FIN DE MANDAT :**

Remerciements personnels du Maire à chaque élu nommé ainsi qu'aux personnels du secrétariat, et plus généralement aux agents.

Après 31 années de mandats, restera toujours intéressé et attentif au devenir de la commune (notamment sur les dossiers sensibles) et souhaite bon courage et réussite à la prochaine équipe municipale.

LEVÉE DE LA SÉANCE 23 H 19